

**COMMUNE LE VERNET SAINTE MARGUERITE – 1 Place de l'Église –  
63710 LE VERNET-SAINTE-MARGUERITE  
COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
Vendredi 22 mars 2024 – 20 h 30 – Mairie du Vernet-Sainte-Marguerite  
Date de convocation : 14 mars 2024**

**L'AN DEUX MIL VINGT-QUATRE, LE VINGT-DEUX MARS**, à vingt-heure trente, le Conseil Municipal de la Commune de LE VERNET-SAINTE-MARGUERITE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de Monsieur Laurent DABERT, Maire.

**Présents** : Laurent DABERT - Maire, Laura BRONNIMANN et Jean-Baptiste BELLOT- Adjoint, Marie-France GUIEZE, Christophe GOMINARD, Franck DACKO, Bernard VANTALON et Claire LACOMBE – Présidente de la Commission Syndicale de la Section de Saignes.  
Et Dominique CHANDEZON, secrétaire.

**Excusés** : Elisabeth CHAUBY a donné son pouvoir à Marie-France GUIEZE.

**Absents** : Sandrine BERGOGNE et Jérémie MAISONROUGE.

**Secrétaire** : Marie-France GUIEZE.

Le quorum étant atteint, le conseil peut valablement délibérer.

**Rappel de l'ordre du jour** :

- CFU 2023 (Compte Financier Unique, ex « Compte Administratif »)
- Prime de pouvoir d'achat exceptionnelle après avis favorable du CST
- Convention Déneigement
- ONF : Approbation des coupes 2024
- Questions diverses

**COMMUNE****FONCTIONNEMENT****Dépenses**

Chapitres	Libellé	CFU 2023	Commentaires
011	Charges à caractère général	85 449,61	Électricité, téléphone, entretien, assurances, fournitures, fêtes et cérémonies
012	Charges de personnel	108 523,90	Salaires + charges
014	Atténuation de produits	4 997,00	FPIC
023	Virement à la section d'investissement	-	Autofinancement
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections F/I	20 626,00	Amortissements
65	Autres charges de gestion courante	83 460,20	Participations aux syndicats intercommunaux SIEG, SDIS, écoles, indemnités élus
66	Charges financières	3 903,45	Intérêts des emprunts
67	Charges spécifiques		
68	Dotations aux provisions semi-budgétaires		Provisions pour risque et pertes de créances irrécouvrables
		<b>306 960,16</b>	

**Recettes**

Chapitres	Libellé	CFU 2023	Commentaires
002	Résultat d'exploitation reporté	68 635,83	Excédent reporté
013	Atténuation de charges	146,00	Fonds compensation supplément familial traitement
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections F/I	935,00	Amortissements des subventions (logement social)
70	Produits des services, du domaine et ventes	40 617,85	RODP, coupes de bois Mareuge, loyers, participations aux charges personnel
73	Impôts et taxes	16 615,57	Dotations sur mutations à titre onéreux + compensation taxe prof Com/Com Sancy
731	Contributions directes	143 118,00	Impôts locaux = TFPB + TFPNB
74	Dotations et participations	105 481,70	Dotations de l'Etat et compensation exonérations fiscales
75	Autres produits de gestion courante	43 994,96	Loyers divers + excédent du budget annexe de l'Eau
76	Produits financiers	3,15	
77	Produits spécifiques	9 000,00	Acquisition source de Mareuge (section)
78	Reprises sur provisions semi-budgétaires		Reprise sur provisions
		<b>428 548,06</b>	

**Excédent 121 587,90**

<b>INVESTISSEMENT</b>			
<b>Dépenses</b>			
Opérations	Libellé	CFU 2023	Commentaires
OPFI	Opération financière	35 438,71	Déficit reporté, capital des emprunts
OPNI	Opération non individualisée	16 640,22	
10001	VOIRIE	714,00	Publication annonces légales marché de voirie communale
10004	MATERIEL ET OUTILLAGE VOIRIE	828,00	Achat de 10 barrières de sécurité
	ECLAIRAGE PUBLIC	690,69	Illuminations de Mareuge (section)
		<b>54 311,62</b>	
<b>Recettes</b>			
Opérations	Libellé	CFU 2023	Commentaires
OPFI	Opération financière	36 960,19	Amortissements des travaux, captal emprunts, FCTVA, excédent fonct. capitalisé
OPNI	Opération non individualisée		
109	VOIRIE COMMUNALE		
		<b>36 960,19</b>	

**Déficit - 17 351,43**

**POUR : 7 / CONTRE : 0 / ABSTENTIONS : 0**

		<b>EAU</b>	
<b>FONCTIONNEMENT</b>			
<b>Dépenses</b>			
Chapitres	Libellé	CFU 2023	Commentaires
011	Charges à caractère général	5 635,09	Entretien des réseaux, électricité station de chloration, fournitures
012	Charges de personnel	9 999,93	Participation aux dépenses de personnel
014	Atténuation de produits	0,00	
023	Virement à la section d'investissement		
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections F/I	24 023,16	Amortissements des travaux
65	Autres charges de gestion courante	0,00	
66	Charges financières	2 121,38	Intérêts des emprunts
67	Charges spécifiques	25 000,00	Reversement de l'excédent à la collectivité de rattachement

**Recettes**

Chapitres	Libellé	CFU 2023	Commentaires
002	Résultat d'exploitation reporté	71 658,30	Excédent reporté
013	Atténuation de charges		
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections F/I	9 779,00	Amortissements des subventions
70	Produits des services, du domaine et ventes	56 654,68	Vente d'eau
73	Impôts et taxes	0,00	
74	Subventions d'exploitation	0,00	
75	Autres produits de gestion courante	0,00	
76	Produits financiers	0,00	
78	Reprises sur provisions semi-budgétaires		Reprise sur provisions
		<b>138 091,98</b>	

**Excédent 71 312,42**

**INVESTISSEMENT****Dépenses**

Opérations	Libellé	CFU 2023	Commentaires
OPFI	Opération financière	62 785,01	Déficit reporté, capital des emprunts
OPNI	Terrains	9 000,00	Acquisition source de Mareuge
10002	PERIMETRE DE PROTECTION DES CAPTAGES	1 648,08	Maitrise œuvre SOMIVAL travaux sur le captage de Mareuge
10003	TRAVAUX SUR LE RESEAU D'EAU	40 502,85	Ordinateur, logiciel, vannes, compteurs
		<b>113 935,94</b>	

**Recettes**

Opérations	Libellé	CFU 2023	Commentaires
OPFI	Opération financière	156 552,93	Excédent reporté, amortissements travaux, FCTVA, intégration étude patrimoine
10003		8 003,45	Acompte 50% subvention Ag Eau vannes et compteurs
		<b>164 556,38</b>	

**Excédent 50 620,44**

**POUR : 7 / CONTRE : 0 / ABSTENTIONS : 0**

## ASSAINISSEMENT

<u>Dépenses</u>			
Chapitres	Libellé	CFU 2023	Commentaires
011	Charges à caractère général	6 849,43	Entretien des réseaux, électricité station de chloration, fournitures
012	Charges de personnel	1 999,99	Participation aux dépenses de personnel
023	Virement à la section d'investissement		
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections F/I	41 194,26	Amortissements des travaux
65	Autres charges de gestion courante		
66	Charges financières	5 292,56	Intérêts des emprunts
68	Dotations aux provisions semi-budgétaires		Provisions pour risque et pertes de créances irrécouvrables
		<b>55 336,24</b>	

<u>Recettes</u>			
	Libellé	CFU 2023	Commentaires
002	Résultat d'exploitation reporté	4 034,13	Excédent reporté
013	Atténuation de charges		
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections F/I	26 503,00	Amortissements des subventions
70	Produits des services, du domaine et ventes	24 599,43	Redevance assainissement
74	Subventions d'exploitation		
75	Autres produits de gestion courante	55,61	FCTVA
76	Produits financiers		
		<b>55 192,17</b>	

**Déficit -144,07**

## INVESTISSEMENT

### Dépenses

Opérations	Libellé	CFU 2023	Commentaires
OPFI	Opération financière	47 235,28	Déficit reporté, capital des emprunts
10003	TRAVAUX SUR LE RESEAU	18 483,22	Pompe de relevage + dessableur station d'épuration de Mareuge
10006	TRAVAUX SUR LE RESEAU	3 682,20	Révision zonage assainissement
		<b>69 400,70</b>	

**Recettes**

54649,64

Opérations	Libellé	CFU 2023	Commentaires
OPFI	Opération financière	54 649,64	Excédent reporté, amortissements travaux, FCTVA,
10003		15 307,00	Subvention de la commune
		<b>69 956,64</b>	

**Excédent 555,94****POUR : 7 / CONTRE : 0 / ABSTENTIONS : 0****GITE D'ETAPE**  
**Dépenses****FONCTIONNEMENT**

Chapitres	Libellé	CFU 2023	Commentaires
011	Charges à caractère général	1 574,81	Entretien des réseaux, électricité station de chloration, fournitures
012	Charges de personnel		Participation aux dépenses de personnel
014	Atténuation de produits		
023	Virement à la section d'investissement		
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections F/I	9 440,00	Amortissements des travaux
65	Autres charges de gestion courante		
66	Charges financières	726,05	Intérêts des emprunts
67	Charges spécifiques		
68	Dotations aux provisions semi-budgétaires		Provisions pour risque et pertes de créances irrécouvrables
		<b>11 740,86</b>	

**Recettes**

	Libellé	CFU 2023	Commentaires
002	Résultat d'exploitation reporté	544,23	Excédent reporté
013	Atténuation de charges		
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections F/I	1 991,00	Amortissements des subventions
70	Produits des services, du domaine et ventes	232,00	Redevance ordures ménagères reversée par les locataires
74	Subventions d'exploitation	1 192,00	Subvention d'équilibre de la commune
75	Autres produits de gestion courante	7 935,97	FCTVA +loyers
78	Reprises sur provisions semi-budgétaires		Reprise sur provisions
		<b>11 895,20</b>	

**Déficit 154,34**

## INVESTISSEMENT

### Dépenses

Opérations	Libellé	CFU 2023	Commentaires
OPFI	Opération financière	7 438,11	Déficit reporté, capital des emprunts
		7 438,11	

### Recettes

Opérations	Libellé	CFU 2023	Commentaires
			54649,64
OPFI	Opération financière	18 045,23	Excédent reporté, amortissements travaux, FCTVA,
		18 045,23	

**Excédent 10 607,12**

## COMMUNE DE LE VERNET STE MARGUERITE

### ETATS SPECIAUX DES SECTIONS DE COMMUNES

(SECTIONS NON DOTEES DE COMMISSIONS SYNDICALES PERMANENTES)

**ANNEE 2023**

**SECTION DE MAREUGE**

Date	N° Mandat ou titre	Nature de l'opération	Fournisseur ou débiteur	Article Budgétaire	Dépenses	Recettes
			<b>Solde au 31/12/2022</b>			<b>77 906,82</b>
<b>DEPENSES DE L'EXERCICE 2023</b>						
14/03/2023	68	Fourniture et transport basaltique	R.E.C.G.	60633	<b>417,55</b>	
25/04/2023	120	Frais den garderie des bois	ONF	6282	<b>579,51</b>	
26/04/2023	123	Contribution volontaire obligatoire	France Bois et Forets	6558	<b>25,04</b>	
12/05/2023	129	Contribution à l'hectare	ONF	65568	<b>201,76</b>	
20/06/2023	176	Fleurissement du village	JARDINERIE TEYSSIER	6068	<b>113,58</b>	
06/09/2023	236	Location de vaisselle repas du 26/08	LOCAVAISSELLE	613	<b>110,00</b>	
06/09/2023	238	Boissons pour repas du 26/08	AUCHAN SUD	625	<b>73,92</b>	
26/09/2023	263	Pains et tartes repas du 26/08	MORILLAT	625	<b>186,50</b>	
06/09/2023	240	Saint nectaire repas du 26/08	GAEC DU CHAR FLEURI	625	<b>40,00</b>	

26/09/2023	264	Boissons repas du 26/08	ONDET	625	199,50
28/11/2023	322	Menus traiteur repas du 26/08	Salaisons des Monts d'Auvergne	625	925,50
28/11/2023	325	Taxes foncières	DRFIP	635	2 655,00
<b>TOTAL DEPENSES</b>					<b>5 527,86</b>

### RECETTES DE L'EXERCICE 2023

Date	N° Mandat ou titre	Nature de l'opération	Fournisseur ou débiteur	Article Budgétaire	Dépenses	Recettes
30/05/2023	28	Coupes de bois	ONF	7022		2 511,00
25/07/2023	50	Vente de la source	BA EAU	7751		9 000,00
14/11/2023	87	Location sectionaux	BERGOGNE Sandrine	752		159,00
14/11/2023	91	Location sectionaux	TARDIF Evelyne	752		12,54
14/11/2023	92	Location sectionaux	TOURREIX Sébastien	752		17,04
01/12/2023	94	Coupes de bois	SCIERIE MARCHEIX	7022		15 000,00
05/01/2024	106	Coupes de bois	SCIERIE JEAN VOUTE	7022		6 315,00
<b>TOTAL RECETTES</b>						<b>33 014,58</b>
<b>Solde au 31/12/2023</b>						<b>105 393,54 €</b>



## 2) Prime de pouvoir d'achat exceptionnelle après avis favorable du CST :

Le Maire informe le conseil municipal au sujet du décret n° 2023-1006 du 31 octobre 2023 portant création d'une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle pour certains agents publics de la fonction publique territoriale ; Pour cela le conseil municipal doit délibérer et le projet de délibération doit être au préalable soumis au CST (Comité Social Territorial, ex Comité Technique), celui-ci a émis un avis favorable en date du 13/02/2024.

Cette prime de pouvoir d'achat exceptionnelle peut-être versée aux agents selon trois conditions cumulatives :

- avoir été nommés ou recrutés à une date d'effet antérieure au 1<sup>er</sup> janvier 2023,
- avoir bénéficié d'un revenu brut inférieur à 39 000 € sur la période de référence qui s'étend du 1<sup>er</sup> juillet 2022 au 30 juin 2023,
- être employés et rémunérés par un employeur public au 30 juin 2023.

Cette prime est non reconductible et doit être versée avant le 30/06/2024.

Le montant de la prime, est réduit à proportion de la quotité de travail et de la durée d'emploi sur la période courant du 1<sup>er</sup> juillet 2022 au 30 juin 2023

Le conseil municipal a décidé d'attribuer le montant maximum défini dans le barème du Décret, ci-dessous.

Rémunération brute perçue au titre de la période courant du 1 <sup>er</sup> juillet 2022 au 30 juin 2023	Montant maximum de la prime de pouvoir d'achat
Inférieure ou égale à 23 700 €	800 €
Supérieure à 23 700 € et inférieure ou égale à 27 300 €	700 €
Supérieure à 27 300 € et inférieure ou égale à 29 160 €	600 €
Supérieure à 29 160 € et inférieure ou égale à 30 840 €	500 €
Supérieure à 30 840 € et inférieure ou égale à 32 280 €	400 €
Supérieure à 32 280 € et inférieure ou égale à 33 600 €	350 €
Supérieure à 33 600 € et inférieure ou égale à 39 000 €	300 €

**POUR : 8 / CONTRE : 0 / ABSTENTIONS : 0**

## 3) Convention déneigement

Le Conseil Municipal autorise le Maire, représentant la commune de Le Vernet-Sainte-Marguerite, à signer la Convention de déneigement entre le Département du Puy-de-Dôme, représenté par le Président du Conseil Général et la Commune de le Vernet-Sainte-Marguerite, qui fixe les modalités d'interventions hivernales sur le réseau routier du Puy-de-Dôme.

**POUR : 8 / CONTRE : 0 / ABSTENTIONS : 0**

#### **4) ONF : Approbation des coupes 2024**

A la demande de Madame Claire LACOMBE, Représentante de la Section de Saignes, et avec l'accord des Conseillers Municipaux présents et du Maire, ce point est reporté au prochain Conseil Municipal.

#### **5) Questions diverses**

✓ 5-1 : Subvention FSE (Foyer Socio-Educatif) du Collège du Pavin à BESSE

Le Collège du Pavin a fait parvenir une demande de subvention pour son Foyer Socio-Educatif, qui a pour mission d'aider l'établissement au financement des activités culturelles et sportives, du matériel pédagogique et des voyages scolaires. Cette année, 14 élèves de la Commune sont scolarisés au Collège du Pavin. A raison de 17€ par élève résidant, la Commune apportera une subvention de 238,00 €.

✓ 5-2 : Villages d'Avenir

Ce dispositif permet de mettre à disposition des 20 communes sélectionnées, une ingénierie pour mener à bien un projet structurant. Dans le cadre de ce dispositif « Villages d'Avenir », le projet de la Commune est d'améliorer la Salle des Fêtes. Après la réunion de lancement, un prochain temps d'échange va avoir lieu avec le Chargé de Projet.

✓ 5-3 : PCS (Plan Communal de Sauvegarde) et PGSSE (Plan de Gestion de la Sécurité Sanitaire des Eaux)

L'élaboration du PCS a été impulsé par la Communauté de Communes du Massif du Sancy mais le chargé de mission ayant démissionné, il est au point mort pour l'instant, le temps qu'un remplaçant soit nommé.

Le PGSSE est en cours d'élaboration, la commune sera aidée par l'ARS pour sa réalisation et assisté par l'OIEau (Office International de l'Eau).

Le Maire, Laurent DABERT

La Secrétaire de séance, Marie-France GUIEZE